

Commission Recherche Plénière 20 septembre 2022

Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

C. Autret, J.-C. Billaut, P. Boissé, C. Gaudy-Graffin, M.-L. Gély, B. Giraudeau, T. Josse, I. Laffez, M.-F. Lartigue, S. Leturcq, A. Madoeuf, K. Maheo, A. Oudin, P. Vourc'h

Invités : I. Guillouet, E. Humbert

Excusés :

N. Batut, B. Brizard, Ph. Canguilhem, E. Champion-Hindy, I. Chourpa, P. Coutelle, G. Dubreuil, J.-M. Escoffre, P. Gillot, S. Janniard, L. Jami, S. Josso, F. Le Villain--Abraham, S. Mougin, M. Porcheron, B. Saulnier, L. Seabra, S. Servais, C. Tulasne, C. Van Heijenoort

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales
2. Rapport d'activité : pôle Alimentation – pôle Animalerie – Plateforme Analyse des Systèmes Biologiques – pour information – annexes à suivre
3. Rapport d'activité : écoles doctorales – pour information – annexe 1 SSBCV – annexe 2 SSTED – annexes à suivre
4. Etudes doctorales : évolutions suite à l'arrêté du 25 mai 2016 – pour information
5. GIS Institut des Amériques (2023-2027) – pour avis
6. Agreement on Reforming Research Assessment – pour avis
7. AAP Petits équipements – annexe 3 – pour décision
8. Accréditation HCERES – pour information
9. Réflexion autour du budget de la commission Recherche – pour information

1. Informations générales

A - Rappel des dates des commissions de l'année

Emmanuelle Huver fait un point sur le calendrier 2022-2023 des commissions recherche.

- Séances de présentation des bilans et/ou projets des unités de recherche

La séance initialement prévue le 22/11 matin est supprimée. Les séances des 29/11 (8h30 -12h) ; 06/12 (8h30 - 12h) et 13/12 (journée) seront consacrées aux présentations des auditions des équipes de recherche dans le cadre du contrat quinquennal 2024-2028. Sur ces séances, un quart des membres de la commission recherche sera convoqué.

- Pour toutes les autres séances,
la commission recherche sera réunie les mardis à 14h (20/09 ; 18/10 ; 22/11 ; 17/01 ; 14/03 ; 11/04 ; 23/05 ; 27/06).
Trois commissions recherche restreintes ont été fixées les mardis les 27/09 (14h) ; 08/11 (9h) et 09/05 (14h).

B - Publication du Strater

Le rapport « Stratégie territoriale » du MESR (Strater) vise à présenter un état des lieux territorialisé notamment de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation à partir de données statistiques. Il est accessible en ligne (ainsi que les éditions précédentes) à l'adresse suivante : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/strategie-territoriale-strater-51278>

Le Strater propose une comparaison entre les territoires, en prenant en compte l'ensemble de l'ESR de chaque Région (pas seulement les universités, ni a fortiori, pour la Région CVL, la seule université de Tours). Il présente un panorama général sur les points suivants : la formation (parcours, conditions, insertion des étudiants), la recherche (doctorat, structuration de la recherche), les transferts vers l'environnement socio-économique, les ressources (humaines et financières)

Comme toute analyse faite à partir de données quantitatives, un certain nombre d'erreurs ont été décelées : elles ont été signalées mais il n'y a pas forcément de correction possible.

Quelques éléments à retenir :

La région CVL est la première région de France pour la part d'inscrits en formations courtes, mais proportionnellement, il y a moins d'étudiants inscrits en Master et en doctorat (relativement au nombre d'inscrits en master et en doctorat dans d'autres régions).

- 34 % en second cycle (vs 38,2%, au niveau national)
- 2,3% doctorants (vs 3,6% au niveau national) --> équivaut à environ 600 doctorants

Ce constat est à mettre en lien avec :

- Le nombre de bacheliers : en comparaison avec la France, la région CVL présente des proportions plus élevées de bacheliers professionnels (+1,1 point) et technologiques (+0,7 point). La structure de l'orientation en découle : les étudiants en région CVL choisissent plus fortement des IUT et des BTS que le reste de la France
- Financements : les doctorants de la région sont globalement moins financés que la moyenne nationale (et ont aussi, relativement, moins de bourses ministérielles).
- Sous dotation en personnel enseignants et BIATSS

Cette situation traduit à la fois la composition sociologique de la Région et les politiques nationales de concentration des moyens sur quelques universités.

Forces / opportunités régionales :

- Augmentation des inscriptions à l'université
- Qualité de la recherche en santé
- Fort potentiel de recherche privée
- Qualité des infrastructures de recherche développée grâce aux politiques publiques successives (notamment CPER, Feder)
- Alignement entre domaines de spécialité régionaux et thématiques de l'université

Faiblesses / menaces régionales :

- Attractivité de l'Île-de-France
- Faiblesse de projets fédératifs valorisés par le PIA
- Absence de SATT

- Taux d'insertion des docteurs parmi les plus bas de France
NB : ce dernier point est à relativiser. En effet, 84% des docteurs diplômés en Région disent avoir trouvé un emploi à 3 ans (contre 91% au niveau national). Cependant, leur salaire brut médian est supérieur à la moyenne nationale (36000€ annuel en RCVL, contre 35136 en France métropolitaine) et leur insertion dans le secteur recherche R&D privée est beaucoup plus importante que la moyenne nationale (21% d'insertion dans ce secteur en RCVL, contre 16% pour la France métropolitaine).

C - Colloques

L'examen hors CR du financement de 2 colloques par la Métropole au printemps dernier ne donnera pas lieu finalement à une subvention.

Il s'agissait du :

- Congrès Printemps de la Cardiologie à Tours en juin 2022 (V. Maupoil)
- Colloque « Des histoires de réceptions des politiques didactico-linguistiques du Conseil de l'Europe » (M. Debono)

D - Déclaration de principe de la CR (séance du 28 juin 2022)

Cette déclaration votée pour affirmer le soutien de la CR à l'indépendance de la Recherche à l'UT a été mise en ligne sur le site web de l'établissement en 1^{ère} page de la partie Recherche (<https://www.univ-tours.fr/recherche-4>).

E - Mouvements dans la CR

Suite à des changements de corps, des mutations ou des démissions, Emmanuelle Huver souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la commission recherche.

- Anna MADOEUF (Citères)
- Cécile AUTRET (Irbi)
- Samuel LETURCQ (Citères)
- Thibaut Josse (Irbi)

2. Rapport d'activité : pôle Alimentation – pôle Animalerie – Plateforme Analyse des Systèmes Biologiques – pour information

Les membres de la CR s'attendaient à une présentation orale de ces rapports d'activité qui aurait permis un échange plus interactif avec les responsables de ces structures.

Le rapport écrit permet de garder une trace sur les objectifs, les points à améliorer ou les points forts à mettre en avant. Cela permet également à la CR d'être éclairée sur les financements qu'elle alloue, ceux qu'elle devrait renforcer ou réorienter.

Il est convenu qu'un programme des présentations de ces structures par leur responsable en séance sera prochainement proposé. Il sera élargi aux écoles doctorales et aux CETU. Compte tenu du nombre important de ces structures, une présentation tous les 2 ans est envisagée.

3. Rapport d'activité : écoles doctorales – pour information

Comme pour le point précédent, les membres de la CR s'attendaient à une présentation orale de ces rapports d'activité qui aurait permis un échange plus interactif avec les responsables de ces structures.

Il est convenu qu'un programme des présentations de ces structures par leur responsable en séance sera prochainement proposé. Compte tenu du nombre important de ces structures, une présentation tous les 2 ans est envisagée.

4. Etudes doctorales : évolutions suite à l'arrêté du 25 mai 2016 modifié par l'arrêté du 26 août 2022 – pour information

L'arrêté du 25 mai 2016 sur la formation doctorale a été modifié de manière substantielle à deux niveaux par l'arrêté du 26 août 2022. Il introduit tout d'abord le serment par le doctorant à l'issue de sa soutenance de thèse. Ensuite, il vient réformer l'organisation des CSI (Comité de Suivi Individuel).

Serment

Il est proposé que le doctorant prête serment à l'issue de la soutenance. Ce serment est précisé dans l'arrêté :

« En présence de mes pairs. Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [champ disciplinaire], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats. »

Le serment a été proposé et validé dans le cadre de la LPR. L'objectif est d'une part d'apporter de la solennité au moment et, d'autre part, de permettre qu'en cas de contentieux, le serment serve d'argument et de défense pour celui qui l'a prononcé. En effet, il engage moralement la docteure ou le docteur, qui peut notamment l'invoquer pour refuser d'effectuer des actions contraires aux principes de l'intégrité scientifique. C'est pourquoi il s'applique à tous les doctorants, dont ceux qui vont ensuite trouver un emploi dans des structures privées et qui ne bénéficieront donc pas à ce titre de la liberté de la recherche telle qu'elle est garantie par le code de l'éducation pour les chercheurs du public.

Cependant, il n'est pas obligatoire : le fait de prêter (ou non) serment sera porté au PV de soutenance.

La fiche pratique rédigée par l'OFIS

(<https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/files/fiche-serment-doctoral-integrite-scientifique-pdf1.pdf>) souligne que le serment :

- est distinct du serment d'Hippocrate. Il ne crée pas d'ordre des docteurs (à la différence de l'ordre des médecins), ni de juridiction spécifique comme en médecine.
- engage l'étudiant mais aussi le ou les encadrant.es. La charte des thèses fera référence au serment à compter du 1^{er} janvier 2023.
- a une fonction essentiellement symbolique (il ne contraint pas juridiquement)

CSI

L'arrêté vient profondément réformer les CSI, ce qui ne va pas se faire sans difficulté dans notre établissement. Les contraintes sont fortes sur :

- sa fréquence (chaque année)
- sa composition
- son organisation (avant l'autorisation de chaque inscription)
- son contenu (aux conditions matérielles et au volet accompagnement s'ajoute le volet scientifique)

La question de la soutenabilité, notamment en SHS (proportion doctorants / HDR plus

élevée) se pose. La VP Recherche précise qu'elle est en train de réfléchir avec les directions des ED à ce nouveau dispositif qui doit être validé avant fin décembre et appliqué dès janvier 2023. Un point sur le processus retenu sera fait lors d'une prochaine séance.

5. GIS Institut des Amériques (2023-2027) – pour avis

Créé en mars 2007 avec le soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et du Ministère des Affaires étrangères et européennes, le GIS Institut des Amériques (Groupement d'Intérêt Scientifique) regroupe 51 établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. Les institutions membres sont organisées en réseau, autour de pôles régionaux en France métropolitaine et outre-mer (pôles Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est, Nord-Est, Antilles-Guyane). Ils coordonnent les activités et événements scientifiques concernant les Amériques dans le domaine des SHS. L'IdA s'appuie sur cinq groupes de travail : recherche, enseignement, information scientifique, relations internationales, partenariats.

L'université de Tours est adhérente de ce GIS depuis le 1^{er} janvier 2022. Il s'agit ici de donner un avis sur l'adhésion pour la période 2023-2027.

- ☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

6. Agreement on Reforming Research Assessment – pour avis

Emmanuelle Huver commence par présenter cet accord. Il s'agit d'une réflexion sur une évaluation plus qualitative (et moins quantitative) de la recherche menée par European University Association (EUA) dont l'université de Tours est membre.

Les signataires s'engageront à respecter une vision commune, à savoir que l'évaluation de la recherche, des chercheurs et des organismes de recherche reconnaît les divers résultats, pratiques et activités qui maximisent la qualité et l'impact de la recherche. Cela nécessite de baser l'évaluation principalement sur un jugement qualitatif, pour lequel l'examen par les pairs est central, soutenu par une utilisation responsable d'indicateurs quantitatifs.

La collecte des signatures de l'accord sera lancée le 28 septembre lors des R&I Days, au cours d'une session plénière sur la réforme de l'évaluation de la recherche, mais les premières indications de signature de l'accord sont les bienvenues.

Ci-dessous les liens utiles :

https://eua.eu/downloads/news/2022_07_19_rra_agreement_final.pdf

<file:///C:/Users/huver.UNIV->

TOURS/AppData/Local/Temp/2022_07_19_rra_agreement_final.pdf

<https://eua.eu/news/922:reforming-research-assessment-the-agreement-is-now-final.html>

Après cette présentation, Emmanuelle Huver propose aux membres de la commission recherche que ce texte soit signé par l'université de Tours, que cette signature soit indiquée sur la page d'accueil du site institutionnel de la recherche, et de réfléchir à des formes d'évaluation plus qualitatives au sein de l'établissement.

- ☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

7. AAP Petits équipements – annexe – pour décision

Il s'agit d'un appel à projet lancé et financé sur le budget de la commission recherche de l'établissement. Une enveloppe de 40 000 € a été votée sur le budget de la CR. Cet appel vise à aider les unités de recherche dans l'acquisition ou la réparation d'un petit équipement scientifique, sous réserve d'un co-financement de leur part et à minima équivalent, et dans la limite de 5 000€.

Il est rappelé que les équipements privilégiés dans cet appel à projets sont ceux qui servent en routine de base dans l'unité, qui sont souvent maintenus et réparés compte tenu d'une utilisation régulière. Sont écartés les équipements demandés pour un chercheur isolé ou pour les fins d'un projet de recherche précis.

Cette année, 12 dossiers ont été transmis pour des demandes de subvention atteignant un total de 38647€. Après avoir écouté les rapporteurs, la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur la répartition des crédits de l'appel à projet « petits équipements » à hauteur de 37 147 €.

8. Accréditation HCERES – pour information

Présentation des bilans / projets devant la CR

Emmanuelle Huver présente le calendrier des auditions des équipes devant la commission recherche qui se tiendront fin novembre / mi-décembre.

L'objectif est d'informer les membres de la CR, de permettre aux équipes de présenter leur bilan et leur projet dans une proportion variable choisie par les unités afin de se préparer aux auditions à venir, avec l'Hcéres notamment.

Bilans – comités de visite Hcéres

Les comités de visite Hcéres sont en cours d'organisation. Le Hcéres est occupé pour l'instant à organiser les comités prévus avant décembre. Pour l'université de Tours, les visites auront lieu en janvier-février 2023 (en visio dans la majorité des cas).

Projets

L'Inserm et l'INRAe organisent leur propre procédure pour les UMR. Le CNRS s'organise de manière variable selon les instituts, mais va essayer de s'articuler au mieux avec les organisations des différentes universités. Pour les équipes d'accueil, le dispositif est à la libre appréciation des établissements, puisque ceux-ci en sont la seule tutelle.

Une réflexion est en cours avec l'université d'Orléans et l'Insa CVL, ainsi qu'avec d'autres VP recherche de la vague C. Le dispositif retenu devra être utile pour les unités et les instances et suffisamment souple et léger.

Une proposition finalisée devrait être rédigée rapidement.

9. Réflexion autour du budget de la commission recherche – pour information

Pour rappel :

- Préciput : abondement financier versé par l'ANR aux établissements participant au service public de la recherche, lauréats d'un appel à projets financé par l'ANR
- En cours d'augmentation :
 - o 2017: 98 k€
 - o 2018: 193 k€
 - o 2019: 153 k€
 - o 2020 : 143 k€
 - o 2021: 260 k€
 - o 2022 : 600 k€

Emmanuelle Huver souhaite poursuivre la réflexions sur la politique pour l'utilisation de ces moyens, sachant néanmoins qu'ils ne sont pas acquis d'une année sur l'autre, même s'ils vont probablement augmenter. En juin 2022, une réflexion au sein de la commission avait permis de commencer à identifier des suggestions.

Aujourd'hui, sur la base de ces suggestions, Emmanuelle Huver fait la proposition suivante :

1. Actions à retenir prioritairement sur financement PRECIPUT

- a. montage et développement de projets
 - Appui au montage de projets structurants portés par l'établissement ou prioritaires pour l'établissement ou portés par plusieurs UR (ex. Cabinet), avec un appui privilégié pour des actions développées dans le cadre de Neolaia.
 - Financement de Cabinets pour montage de projets européens type ERC mais dans ce cas avec co-financement du labo
- b. Développement de réseaux, actions transversales
 - Financement des GIS (estimation du coût à effectuer)
 - 20k€ de Pixanim pris sur le préciput (actuellement : 30k€ financés par la CR) ce qui libère 20k€ libérés pour le financement d'autres actions de la CR comme 16k€ FHU et 4k€ SAPS
 - 20k€ des pôles de compétitivité. ce qui libère 20k€ libérés pour augmenter l'enveloppe des ART rendu nécessaire par l'extension de son périmètre (équivalent à environ 2 projets supplémentaires)
- c. Maintien d'une enveloppe en réserve pour les imprévus :
 - Prestations internes sur projet (si les financeurs les rejettent après bilan)
 - Panne de gros matériel
 - Autres

2. Actions à retenir secondairement (faisabilité à évaluer)

- Cetu : valoriser partiellement les personnels de ces structures, afin de lever le poids de l'autofinancement
- Gros équipements transversaux (dont PST) : co-financement du maintien à niveau des équipements, co-Financement de la mise aux normes ISO

3. Actions à retenir éventuellement

- Financer des résultats préliminaires en amont de dépôt ANR
- Financer la partie impact socio-économique de dépôt de projet ANR
- Augmenter la contribution aux plateaux techniques : à voir dans un second temps, en fonction de l'augmentation de la dotation
- Donner des financements aux jeunes MCF qui ont du mal à décrocher des ANR JCJC par rapport à des chercheurs INSERM CNRS INRAE

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.